

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SUCCESSOR 600

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux Règlements n°1272/2008/CE et n°1907/2006/CE (REACH)

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 – Identificateur du produit :

SUCCESSOR 600

1.2 – Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Produit phytopharmaceutique : Herbicide. Produit réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DE SANGOSSE S.A.S

Bonnel – CS10005 - 47480 PONT DU CASSE (France)

☎ : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65

Service en charge des renseignements : Service Réglementaire/Homologation

☎ : 05 53 69 81 89 - Fax : 05 53 47 95 01

Mail : fds@desangosse.com

1.4- Numéro d'appel d'urgence

Appeler le 112 ou le 15 ou le Centre Anti Poison le plus proche, ou le n° Orfila : 01 45 42 59 59

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 – Classification de la substance ou du mélange

➤ *Conformément au Règlement n°1272/2008/CE et ses adaptations :*

Catégories de danger : Toxique par ingestion: cat. 4, Danger par aspiration : cat.1, Irritant par contact cutané: cat. 2, Irritation oculaire: cat. 2, Sensibilisant cutané: cat. 1A, Risques pour l'environnement aquatique: Aigus, cat. 1, chroniques, cat. 1

Mentions de danger : H302, H304, H315, H317, H319, H400, H410

2.2 – Eléments d'étiquetage

➤ *Conformément au Règlement n°1272/2008/CE et ses adaptations :*

Pictogrammes :



Mention d'avertissement : **DANGER**

Mentions de danger :

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P264 : Se laver soigneusement les mains après manipulation.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P301+P310 : En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre anti poison ou un médecin.

P302 + P352 : En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+ P351+ P338 : En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P333+ P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 : Eliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales

Version n° : 4

Annule et remplace la version n° : 3

Date de mise à jour : 06/06/2017

Autres éléments d'étiquetage :

EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes].

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour le maïs et de 5 mètres pour les autres cultures.

SPe3 : Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Délai de rentrée : 48 heures

3 – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants apportant un danger :

Nom chimique	N° CAS	Classification selon le Règlement 1272/2008/CE	Teneur (%p/p)
Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques <1% de naphthalène N° CE : 922-153-0	-	H304 : Asp. Tox. 1 H411 : Aquatique chronique 2	30-40
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), α-[2,4,6-tris-(1-phenylethyl)-phenyl]-ω-hydroxy-	99734-09-5	H412: Risques environnement aquatique chroniques 3	1-5
Calcium dodecylbenzene sulphonate	26264-06-2	H315: Irritation cutanée cat.2 H318: Dommages oculaires cat.2 H411: Risques environnement aquatique chroniques cat.2	1-5
2-Ethylhexan-1-ol	104-76-7	H319: Irritation oculaire cat.2	1-5

⇒ Libellé complet des mentions de danger : voir section 16.

4 – PREMIERS SECOURS

4.1- Description des premiers secours

En cas d'exposition, ne pas attendre le développement des symptômes. Suivre les procédures expliquées ci-dessous immédiatement. Dans le cas d'ingestion, appeler un docteur, un centre antipoison ou un hôpital immédiatement. Décrire le type d'exposition et la condition de la victime.

Contact avec la peau:

Laver les zones touchées à grande eau avec du savon pendant plusieurs minutes. Retirer les vêtements imprégnés immédiatement et les laver avec soin avant réutilisation. En cas d'irritation, consulter un médecin et montrer ce document.

Contact avec les yeux:

Rincer abondamment à l'eau ou avec une solution ophtalmique, pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact après quelques minutes et rincer abondamment de nouveau. Consulter un médecin.

Ingestion:

Consulter immédiatement un médecin et montrer ce document. Rincer la bouche avec de l'eau et boire plusieurs verres d'eau ou de lait. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, rincer la bouche et boire à nouveau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Inhalation:

Ecarter la victime du lieu d'exposition et lui faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin en cas de gêne persistante.

4.2- Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritations et réactions allergiques. Lors des tests sur animaux, après ingestion, seuls des symptômes non-spécifiques ont été observés.

Version n° : 4

Annule et remplace la version n° : 3

Date de mise à jour : 06/06/2017

4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particuliers nécessaires

Il n'existe pas d'antidote spécifique. En cas d'exposition, suivre l'évolution des symptômes et de l'état clinique du patient. Un lavage gastrique et/ou l'administration de charbon actif peut être envisagé

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1- Moyens d'extinction

En cas d'incendies restreints, utiliser de la poudre, de la mousse ou du dioxyde de carbone. En cas d'incendies plus étendus, utiliser de l'eau en aspersion. Éviter les jets puissants. Isoler la zone d'incendie et évacuer le personnel. Asperger d'eau les récipients exposés au feu pour les refroidir. S'approcher du feu dans le sens du vent pour éviter les vapeurs toxiques. Combattre le feu depuis un lieu protégé ou à la plus grande distance possible. Endiguer la zone pour éviter les écoulements d'eau contaminée.

5.2- Dangers particuliers résultant de la substance

Les principaux produits de décomposition sont des composés volatils, malodorants, toxiques, irritants et inflammables tels que des oxydes d'azote, du chlorure d'hydrogène, du dioxyde de soufre, des monoxyde et dioxyde de carbone et divers composés organochlorés.

5.3- Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome et des vêtements de protection pour empêcher tout contact avec la peau et les yeux

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé (lunettes, vêtements résistants, gants et bottes).

Se référer à la section 8 : « Protection individuelle ».

6.2- Précautions pour la protection de l'environnement

Il est recommandé de prédéfinir une stratégie à adopter pour la gestion des déversements. Eviter que le liquide répandu et/ou les eaux de lavage ne pénètrent dans les canalisations d'évacuation, dans les égouts ou dans les cours d'eau. L'eau contaminée doit être collectée puis retirée en vue de son traitement ou de son élimination. Prévenir les autorités locales, si un déversement accidentel a pénétré un cours d'eau ou un système du domaine public.

6.3- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec du sable ou un autre absorbant non-combustible. Stocker dans des récipients adaptés puis, éliminer. Rincer à grande eau et utiliser un détergent. Les récipients utilisés doivent être repérés à l'aide d'une marque. Toute matière recueillie suite à un déversement, qu'il s'agisse de déchets contaminés ou d'une matière absorbante, doit être éliminée conformément aux instructions fournies au paragraphe Considérations relatives à l'élimination (cf. section 13). Pour les déversements importants, barricader la zone avec de la terre ou autre produit non combustible. Eliminer toute source d'ignition et ventiler la zone.

6.4- Références à d'autres sections

-

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lors de sa manipulation dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact physique avec ce produit, si possible au moyen de systèmes fermés équipés de commandes à distance. Sinon, prévoir une ventilation adéquate ou ventilation locale d'extraction. Les gaz d'échappement doivent être filtrés ou traités autrement. Pour une protection individuelle dans ce type de situation, se référer à la section 8.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Après toute manipulation, retirer les vêtements contaminés immédiatement. Avant de retirer les gants, les laver à l'eau et au savon. Se doucher à l'eau et au savon. Porter uniquement des vêtements propres en quittant le travail. Laver à l'eau et au savon les vêtements et équipements de protection après chaque utilisation.

Ne pas déverser dans l'environnement. Pour l'élimination, voir section 13.

Version n° : 4

Annule et remplace la version n° : 3

Date de mise à jour : 06/06/2017

7.2- Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver le produit dans son récipient d'origine, fermé et étiqueté, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Stocker à l'abri des températures extrêmes (gel, chaleur), à une température comprise entre 5 et 30°C. Il est recommandé de faire figurer l'inscription 'POISON' sur l'emballage. Conserver à l'écart des aliments et des boissons y compris ceux pour animaux. Tenir hors de portée de toutes personnes non-autorisées, enfants et animaux.

7.3 – Utilisations finales particulières

Produit phytopharmaceutique : Herbicide. Produit réservé aux utilisateurs professionnels.

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 – Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition :

A notre connaissance, aucune limite d'exposition n'a été déterminée pour les ingrédients de ce produit. Toutefois, d'autres valeurs limites définies par des réglementations locales peuvent exister et doivent être respectées.

Pethoxamide

DNEL, systémique : 0,075 mg/kg p.c./jour

PNEC, environnement aquatique : 0,29 µg/l

Hydrocarbures aromatiques:

DNEL, dermique : 2.5 mg/kg pc/jour

DNEL, inhalation : 150 mg/m³

PNEC, environnement aquatique : Non applicable

8.2- Contrôles de l'exposition

Lors de son utilisation dans un système fermé, aucun équipement de protection individuelle n'est requis. Ce qui suit est applicable aux autres situations, lorsque l'utilisation d'un système fermé est impossible ou lorsqu'il est nécessaire d'ouvrir le système en cas de maintenance, échantillonnage, etc., ou en cas de déversement. Examiner la nécessité de sécuriser l'équipement ou le système de tuyauterie avant ouverture.

Protection respiratoire :

En cas d'écoulement inattendu et/ou de production excessive de vapeurs lors de la manipulation, porter un masque adéquat, équipé d'un filtre à particule.

Protection des mains :

Porter des gants imperméables de type caoutchouc butyle ou nitrile. La durée de protection de ces matériaux au contact de ce produit est inconnue mais ils sont supposés assurer une protection raisonnable.

Généralement, l'utilisation de gants n'assure qu'une protection partielle. Il est recommandé de limiter le travail effectué manuellement et de changer de gants régulièrement.

Protection des yeux :

Porter des lunettes de sécurité. Il est recommandé de disposer d'une fontaine lave-yeux au sein de l'espace de travail.

Protection de la peau :

Porter un vêtement de protection approprié, couvrant la totalité du corps. Porter des chaussures et des chaussettes. En cas d'exposition conséquente et prolongée, une protection de type barrière laminé peut être requise.

9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1- Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique / Aspect : Liquide

Couleur : Brun

Odeur : Odeur de type aromatique

Seuil olfactif : Non disponible

pH : 3.2 (dilution aqueuse 10g/l, 20°C)

Point initial d'ébullition : Non déterminé

Hydrocarbures aromatiques : 200-310°C

Point éclair : 102°C

Taux d'évaporation : hydrocarbures aromatiques : <0.01

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité :

hydrocarbures aromatiques : 0.6 – 7 vol% (~0.6-7.0 kPa)

Version n° : 4

Annule et remplace la version n° : 3

Date de mise à jour : 06/06/2017

Pression de vapeur : Pethoxyamide : $3.5 \cdot 10^{-4}$ Pa à 25°C
hydrocarbures aromatiques : < 0.1 kPa à 25°C
Densité de vapeur : hydrocarbures aromatiques : >1
Densité relative : 1.06 g/ml à 20°C

Solubilité :
Pethoxyamide: Solubilité à 20°C
n-heptane 117 g/kg
Ethyl acetate > 250 g/kg
Eau 400 mg/l

Coefficient de partage n-octanol/ eau :
Pethoxyamide: log Kow = 2,96 (à pH 5 et 20°C)
Hydrocarbures aromatiques: certains des principaux composants ont log Kow = 4.0 – 4.4 à 25°C par modèle de calcul

Température d'auto-inflammation : 335°C

Viscosité : 59.8 mPa.s à 20°C

Propriétés explosives : non explosif

Propriétés oxydantes : non oxydant

9.2- Autres informations

Miscibilité : le produit est dispersible dans l'eau

10 – STABILITE ET REACTIVITE

10.1- Réactivité

A notre connaissance, le produit n'a pas de réactivités spécifiques.

10.2- Stabilité chimique

Ce produit est stable à température ambiante dans les conditions de stockage recommandées.

10.3- Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4- Conditions à éviter

Sous hautes températures, des vapeurs irritantes et nocives se dégagent.

10.5- Matières incompatibles

Aucune connue.

10.6- Produits de décomposition dangereux

Se référer à la sous-section 5.2

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1- Informations sur les effets toxicologiques

PRODUIT

Toxicité aiguë :

Toxicité aiguë orale : DL₅₀ : 813 mg/kg (rat)

Toxicité aiguë cutanée : DL₅₀ : > 2000 mg/kg (rat)

Inhalation : CL₅₀ : > 5 mg/l (rat – 4h)

Irritation de la peau : Le produit est irritant pour la peau

Irritation des yeux : Le produit est irritant pour les yeux

Sensibilisation : Le produit est sensibilisant

Danger par aspiration : Le produit ne présente normalement pas de risque par aspiration. Cependant, en fonction des circonstances, il peut causer une pneumonie par aspiration.

Symptômes et effets, aigus et différés : Irritations et réactions allergiques. Lors des tests sur animaux, après ingestion, seuls des symptômes non-spécifiques ont été observés tel que des frissons, des postures voûtées et des difficultés à respirer.

Effet cancérigène : Aucun effet cancérigène n'a été observé pour la pethoxyamide chez le rat et la souris.

Effet reprotoxique : Aucun effet sur la fertilité n'a été constaté pour la pethoxyamide à des doses non-toxiques pour la mère

Effet mutagène : La pethoxyamide s'est révélée négative dans les tests, excepté dans une étude *in vitro* sur lymphocytes humains

Version n° : 4

Annule et remplace la version n° : 3

Date de mise à jour : 06/06/2017

STOT exposition unique : A notre connaissance, aucun effet spécifique, autre que ceux précédemment mentionnés, n'a été observé.

STOT exposition répétée : Organe-cible : le foie.

DMENO: 500 ppm (36,2 mg/kg p.c./jour) dans une étude de 90 jours chez le rat (méthode OCDE 408). A cette dose, une perte de poids et l'activation d'enzymes de type phenobarbitone sont notées.

PETHOXAMIDE

Toxicocinétique, métabolisme et distribution : La péthoxamide est rapidement absorbée et largement distribuée dans l'organisme avec de fortes concentrations dans le foie et les reins. Elle est largement métabolisée et excrétée rapidement, en une journée. Il n'y a aucune preuve d'accumulation.

Toxicité aiguë : La péthoxamide est nocive par ingestion. La toxicité aiguë est mesurée comme suit :

Voie(s) de pénétration

- **ingestion** : DL50, voie orale, rat : 983 mg/kg (méthode OCDE 401)
- **peau** : DL50, voie cutanée, rat : > 2000 mg/kg (méthode OCDE 402)
- **inhalation** : CL50, inhalation rat : > 4.16 mg/l/4 h (méthode OCDE 403)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Légèrement irritant pour la peau (méthode OCDE 404).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Légèrement irritant pour les yeux (méthode OCDE 405).

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Sensibilisant (méthode OCDE 406).

HYDROCARBURES, C10-C13, AROMATIQUES, <1% DE NAPHTALENE

Toxicité aiguë : La substance n'est pas considérée comme nocive. * La toxicité aiguë mesurée sur un produit similaire est la suivante:

Voie(s) de pénétration

- **ingestion** : DL50, voie orale, rat : > 5000 mg/kg (méthode OCDE 401)
- **peau** : DL50, voie cutanée, rat : > 2000 mg/kg (méthode OCDE 402)
- **inhalation** : CL50, inhalation rat : > 4.7 mg/l (méthode OCDE 403)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Peut causer une sécheresse de la peau (mesuré sur des produits similaires ; méthode OCDE 404).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Peut causer un léger inconfort, de courte durée, des yeux (mesuré sur des produits similaires ; méthode OCDE 405).

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : N'est pas supposé entraîner une sensibilisation respiratoire ou cutanée (mesuré sur des produits similaires ; méthode OCDE 406).

Danger par aspiration : Les hydrocarbures aromatiques présentent un danger par aspiration

POLY(OXY-1,2-ETHANEDIYL), A-[2,4,6-TRIS(1-PHENYLETHYL)-PHENYL]-Ω-HYDROXY-

Toxicité aiguë : Le produit n'est pas considéré comme nocif par inhalation, ingestion ou contact cutané. * La toxicité aiguë est la suivante:

Voie(s) de pénétration

- **ingestion** : DL50, voie orale, rat : > 2000 mg/kg
- **peau** : DL50, voie cutanée, rat : > 2000 mg/kg (mesuré sur une substance similaire)
- **inhalation** : CL50, inhalation rat : non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Mesuré sur une substance similaire : non irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Mesuré sur une substance similaire : non irritant pour les yeux.

ACIDE BENZENESULFONIQUE, DERIVES D'ALKYLE EN C10-13., SELS DE CALCIUM

Toxicocinétique, métabolisme et distribution : La substance est aisément absorbée par l'étendue gastro-intestinale et excrétée rapidement avec ses métabolites, principalement dans l'urine.

Toxicité aiguë : La substance n'est pas considérée comme nocive lors d'une exposition unique. * Les éléments suivants ont été mesurés sur la substance:

Voie(s) de pénétration

- **ingestion** : DL50, oral, rat: 4445 mg/kg
- **peau** : DL50, voie cutanée, rat: > 2000 mg/kg (mesuré sur une substance similaire; méthode similaire à OCDE 402)
- **inhalation** : CL50, inhalation, rat: non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Irritant pour la peau (méthode similaire à OCDE 404).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Irritant pour les yeux avec la possibilité de causer des dommages permanents (méthode similaire à OCDE 405)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non sensibilisant pour la peau (mesuré sur une substance similaire; méthode similaire à OCDE 406).

2-ETHYLHEXAN-1-OL

Toxicité aiguë : La substance n'est pas considérée comme nocive. La toxicité aiguë est la suivante:

Voie(s) de pénétration

- **ingestion** : DL50, oral, rat: 3290 mg/kg (méthode OCDE 401)
- **peau** : DL50, voie cutanée, rat: > 3000 mg/kg (méthode OCDE 402)
- **inhalation** : CL50, inhalation, rat: 0.89 - 5.3 mg/l/4 h (méthode OCDE 403)
Non nocif à pression de vapeur saturée (approx. 0.89 mg/l).
Nocif à 5.3 mg/l, un mélange de vapeurs et gouttelettes

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Légèrement irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Modérément à sévèrement irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : N'est pas un sensibilisant cutané.

Version n° : 4

Annule et remplace la version n° : 3

Date de mise à jour : 06/06/2017

12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1- Toxicité

Le produit est très toxique pour les algues et les plantes aquatiques.

Le produit est toxique pour les poissons et nocif pour les daphnies.

Il est considéré comme non toxique pour les macro-organismes et micro-organismes du sol, les oiseaux et les insectes.

Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*) CL₅₀, 96 h : 2,2 mg/L

Daphnies (*Daphnia magna*), CE₅₀, 48 h : 17 mg/L

Algues vertes (*Selenastrum capricornutum*), CE₅₀, 72h : 0,014 mg/L

Lentilles d'eau (*Lemna gibba*), CE₅₀, 7j : 0,053 mg/L

Cornifle émergé (*Ceratophyllum demersum*), CE₅₀, 7j : 0,017 mg/L

Colin de Virginie (*Colinus virginianus*), LD₅₀ : environ 1450 mg/kg

Abeille (*Apis mellifera*), DL₅₀ contact, 48 h : 169 µg/abeille

DL₅₀ orale, 48 h : > 333 µg/abeille

Vers de terre (*Eisenia foetida*), CL₅₀, 14 j : 435 mg/kg de sol

12.2- Persistance et dégradabilité

La pethoxamide est rapidement dégradé dans l'environnement, en quelques semaines. Les produits de dégradation ne sont pas rapidement biodégradables.

Les hydrocarbures aromatiques sont facilement biodégradables comme mesuré selon les directives de l'OCDE. Cependant, ils ne sont pas toujours rapidement dégradés dans l'environnement, mais on s'attend à ce qu'ils soient dégradés à un taux modéré, selon les circonstances.

Le produit contient des quantités minimales de composants non facilement biodégradables, lesquels peuvent ne pas être dégradables dans les usines de traitement des eaux usées.

12.3- Potentiel de bioaccumulation

La pethoxamide n'est pas bioaccumulable

Les hydrocarbures aromatiques ont un potentiel pour se bioaccumuler si une exposition continue est maintenue. La plupart des composants peuvent être métabolisés par de nombreux organismes. Les facteurs de bioaccumulation (BCFs) de certains des composants principaux sont de 1200 – 3200 par modèle de calcul.

12.4- Mobilité dans le sol

La pethoxamide est modérément mobile dans le sol

Les hydrocarbures aromatiques ne sont pas mobiles dans l'environnement, mais sont volatiles et s'évaporeront dans l'air en cas de libération sur l'eau ou à la surface du sol. Ils flottent et peuvent migrer vers des sédiments.

12.5- Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucun des ingrédients du produit ne rencontre les critères pour être PBT ou vPvB.

12.6- Autres effets néfastes

Aucun autre risque pertinent d'effet sur l'environnement n'est connu

13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1- Méthodes de traitement des déchets

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon (rincage manuel à 3 reprises en agitant pendant 30s le bidon rempli au 1/3 ou rincage mécanique pendant 30s minimum), en veillant à verser l'eau de rincage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à une autre collecte organisée. Réemploi de l'emballage interdit.

Pour l'élimination des produits non utilisables, rapporter le produit dans son emballage d'origine à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'A.D.R. pour la route, de l'I.M.D.G. pour la mer, et de l'I.C.A.O./I.A.T.A. pour le transport aérien.

14.1- Numéro ONU

UN3082

Version n° : 4

Annule et remplace la version n° : 3

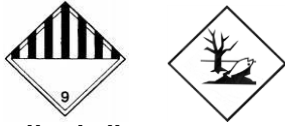
Date de mise à jour : 06/06/2017

14.2- Nom d'expédition des Nations Unies

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, NSA (Péthoxamide et alkyl(C3-C6) benzenes)

14.3- Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9



14.4- Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : III

14.5- Dangers pour l'environnement

Polluant marin. Ne pas déverser dans l'environnement. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

14.6- Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur

Consulter les sections 7 et 8.

14.7- Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non concerné.

15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1- Règlements/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions particulières :

Nomenclature des installations classées. (France) : Rubrique ICPE : 4510

Catégorie Seveso Directive 2012/18/UE : dangereux pour l'environnement.

Seconde catégorie Seveso : inflammable

Les jeunes personnes âgées de moins de 18 ans ne sont pas autorisées à travailler avec le produit.
Tous les ingrédients sont couverts par les directives européennes relatives aux produits chimiques.

Porter des gants et des vêtements de protection pendant la phase de mélange / chargement.

Protection des travailleurs : réglementation française

Maladies professionnelles : Code de la sécurité sociale, articles L461.1 à L 461.7. Voir tableaux des maladies professionnelles (R461-3) régulièrement mis à jour par décrets, publié aux J.O.

Prévention médicale : Code du travail

- article R 234.9 et 10 (femmes)

- article R 234.16/20/21 (jeunes travailleurs)

- articles R 231-35 et 38 (formation)

Arrêté du 08/10/1990 (travail temporaire)

15.2- Evaluation de la sécurité chimique

-

16 – AUTRES INFORMATIONS

Libellé des mentions de danger mentionnées à la section 3 :

H302 : Nocif en cas d'ingestion ; **H304** : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires ; **H315** : Provoque une irritation cutanée ; **H317** : Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves ; **H319** : Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques ; **H410** : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; **H411** : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; **H412** : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations :

CLP : Classification, Labelling and Packaging – Classification, Etiquetage et Emballage

DL₅₀ : Dose létale 50%

CL₅₀ : Concentration létale 50%

PNEC Predicted No Effect Concentration

DNEL Derived No Effect Level

Version n° : 4

Annule et remplace la version n° : 3

Date de mise à jour : 06/06/2017

DMENO Dose Minimale avec Effet Nocif Observé

CE₅₀: Concentration efficace 50%

PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique

VPvB: Very Persistent, very Bioaccumulative (très persistant, très bioaccumulable)

ADR: Agreement concerning the international carriage of Dangerous goods by Road – Accord européen pour le transport de matières dangereuses par route

IATA: International Air Transport Association – Association pour le transport international par voie aérienne de matières dangereuses

IMDG: International Maritime Dangerous Goods Code – Code pour le transport de matières dangereuses par Voie Maritime

Détails des modifications depuis la dernière édition :

Section 3 : Mise à jour des composants dangereux

Section 8 : Mise à jour des paramètres de contrôle de l'exposition

Section 9 : Mise à jour des propriétés physiques et chimiques

Section 11 : Mise à jour des informations toxicologiques

Section 12 : Mise à jour des informations écologiques

Les renseignements figurant sur cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances scientifiques et techniques relatives au produit à la date de cette mise à jour.

Cette fiche ne représente pas une garantie sur les propriétés du produit. Elle ne dispense pas l'utilisateur de se conformer à l'ensemble des textes réglementant son activité.

Il incombe aux destinataires de la présente FDS de s'assurer que les informations qu'elle contient ont été correctement lues et comprises par toutes les personnes amenées à utiliser, manipuler, éliminer ou entrer en contact avec le produit.

Version n° : 4

Annule et remplace la version n° : 3

Date de mise à jour : 06/06/2017